

## 1er janvier 2026



### Application

- Les seuils de passation des MP en **procédures formalisées** ont été modifiés.
- **Marché public de travaux sans publicité ni mise en concurrence** : l'article R.2122-8 du CCP fixe le seuil de :  
**100 000 € HT**

## Nouveaux seuils

### Procédures formalisées

- Marchés publics de fournitures et services\* :  
**216 000 € HT**  
\*Passés par une collectivité territoriale, un établissement, un groupement local ou un autre acteur
- Marchés publics de travaux :  
**5 404 000 € HT**

## 1er avril 2026



### Modification

- Marchés publics de **fournitures et services, sans publicité ni mise en concurrence** :  
**< 60 000 € HT**
- Rappel : **entre le 1er janvier 2026 et le 31 mars 2026**, le seuil est de :  
**40 000 € HT**

## Marché sans publicité ni mise en concurrence

### Règles à respecter

L'acheteur doit :

- choisir une **offre pertinente**;
- assurer une **bonne utilisation des deniers publics**;
- éviter de contracter systématiquement avec le **même opérateur** lorsqu'une pluralité d'offres existe.

## Tableau récapitulatif

	MARCHÉS SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE	PROCÉDURES ADAPTÉES (MAPA) [art.R2123-1 du CCP]	PROCÉDURES FORMALISÉES [art.R2124-1 du CCP]
Travaux	Jusqu'à 99 999 € HT	De 100 000 à 5 403 999.99 € HT	À partir de 5 404 000 € HT
Fournitures et services	Jusqu'à *39 999 € HT *59 999 € HT (à partir du 1er avril 2026)	De *40 000 à 215 999.99 € HT *60 000 € HT (à partir du 1er avril 2026)	À partir de 216 000 € HT

## Sources

- Pour les nouveaux seuils de procédure formalisée : [Règlement \(UE\) 2025/2152 de la Commission du 22 octobre 2025 modifiant la directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les seuils applicables aux marchés publics de fournitures, de services et de travaux et aux concours pour les années 2026 et 2027](#)
- Pour les nouveaux seuils sans publicité ni mise en concurrence : [Décret n° 2025-1386 du 29 décembre 2025 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics](#)